la compétence spéciale qui les distingue ne permettent pas de méconnaître l'importance des faits qu'elles ont relevés et l'autorité de leurs appréciations. On l'a bien compris en Angleterre où ce rapport a été répandu à profusion, discuté et commenté par la presse périodique qui avait pris les devants en détachant des rédacteurs pour suivre quelque sorte pas à pas les honorables commissaires dans leur mission et tenir ainsi le public au courant des résultats de leurs investigations.

Eh bien! croirait-on que ce document si grave, si propre à nous éclairer nous-mêmes sur les conditions dans lesquelles notre agriculture doit continuer à lutter contre la concurrence américaine soit encore presque inconnu en France! Un seul journal agricole en avait donné un résumé assez succinct et quelques feuilles politiques lui ont consacré une rapide appréciation. Enfin, la Société des agriculteurs de France vient de commencer à en publier, dans son Bulletin, la traduction complète.

Comprend-on que le ministère de l'agriculture, qui publie tant de documents d'un médiocre intérêt et qui vient notamment de faire imprimer dans un gros volume toutes sortes d'élucubrations sur le Crédit agricole, n'ait pas jugé à propos de faire traduire et publier l'enquête anglaise? A-t-il trouvé prudent de mettre la lumière sous le boisseau et de laisser les agriculteurs français, au moins jusqu'au vote définitif du tarif des douanes, dans l'ignorance des faits révélés par le rapport de MM. Read et Pell?

Cette abstention est l'objet de critiques sévères et l'on fait remarquer que le devoir d'un gouvernement libéral consiste à répandre les divers renseignements propres à éclairer l'opinion publique. On sait d'ailleurs que, sans dissimuler en rien les périls de la situation qui se dégagent des faits observés par eux, les commissaires anglais se sont attachés, peut-être avec un optimisme exagéré, à faire ressortir les circonstances qui peuvent entraver la concurrence agricole du Nouveau Monde, et à combattre par là le découragement des fermiers anglais.

Nous ferons remarquer à ce sujet que, dans la discussion du budget de 1880, le ministre de l'agriculture avait demandé un crédit spécial pour organiser des missions temporaires dans les pays lointains dont les conditions de production végétale peuvent intéresser nos cultivateurs. Pour commencer, il se proposait d'« envoyer deux agronomes en mission aux Etats-Unis, l'un pour étudier la situation agricole des régions à céréales du Centre et de l'Ouest, l'autre dans le Kansas et autres Etats producteurs de bétail. » La commission du budget applaudissait à cette pensée, en constatant qu'il importe à l'agriculture française, préoccupée de la concurrence des denrées américaines, d'être exactement renseignée sur la réalité, l'étendue, la nature du danger qu'elle redoute et sur les moyens d'y remédier.

C'était bien, mais on n'a plus entendu parler de cette mission dont l'urgence primait toutes les autres.

A quand donc le rapport des commissaires français?

Révolte au collège de Bergerac

L'*Eclaireur*, de Bergerac, nous apporte d'intéressants renseignements sur un fait que nous avons déjà signalé :

« Dans la nuit de dimanche à lundi, vingt-sept élèves du collège de Bergerac, — la division des grands presque tout entière, — se sont échappés. Les deux surveillants au réveil, — ils ont le sommeil dur les surveillants de l'Université, — se sont aperçus que le dortoir était vide. Les oiseaux s'étaient envolés. Aussitôt l'alarme est donnée, émissaires et surveillants se précipitent dans toutes les directions; on ramène par les oreilles quelques-uns des fugitifs, mais le gros de la bande échappant aux poursuites, s'est donné quelques jours de vacances : pour se soustraire, dit-on au régime alimentaire du collège, qui prendrait trop à la lettre, du moins pour nos émancipés, les prescription de l'Eglise pendant le Carême.

» L'histoire ne finit pas là. Les parents, pour la plupart, ont ramené quelques autres fuyards. Et M. le maire, qui porte dans son cœur municipal toutes les écoles laïques et obligatoires, mais surtout son collège communal, aussi laïque et plus obligatoire encore, M. le maire a, dit-on, dans une harangue bien sentie, tâché de persuader aux fugitifs ramenés dans son giron que l'Université est une bonne mère et que M. le principal serait un excellent père. On ne dit pas que les collégiens aient été persuadés, mais ils sont internés.

» On va faire une enquête. Il faudra trouver un bouc émissaire pour expier le scandale qui met trop en lumière la différence des collèges « cléricaux » et des collèges « universaires. »

Pour nous, l'enquête est faite, et nous connaissons le principal coupable : il se nomme Université anti-catholique.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

LA CAVALCADE D'HIER

Vous l'avez vue cette ignominie appelée la « cavalcade du sou des écoles laïques » et à laquelle on a essayé, mais en vain, de donner, au dernier moment, le caractère d'une œuvre charitable! Vous l'avez vue, lecteurs! Eh bien, qui que vous soyez, à quelque opinion que vous appartenez, si vous avez le respect des croyances de vos concitoyens si vous avez quelque patriotisme, quelque sens commun ou seulement quelque bon goût dites-nous, qu'en pensez-vous? Etait-ce assez écœurant, assez lamentable? Vous avez vu ces habits religieux livrés à la risée publique, ces infâmes dégaisés en moines, en prêtres; vous avez vu cette victoire des Allemands, cette date fatale de Sedan, ce nom qu'un Français ne prononce qu'en courbant la tête, vous l'avez vu, n'est-ce pas, inscrit sur un de leurs chars, comme un souvenir glorieux, comme un souvenir de triomphe [illegible] mais au nom [illegible] de ce qu'ils appellent, eux, les grands jours de la Patrie!

Vous avez vu tout cela... et tout cela s'est fait de l'aveu et avec le concours de l'autorité [illegible]. Nos braves sapeurs-pompiers ont été obligés de figurer dans cette odieuse et ridicule mascarade; la musique municipale a dû, pendant une heure, y prostituer son glorieux passé et ses lauriers du concours de Paris; ceux de ses membres qui avaient consenti à venir, en ont eu bientôt assez; ils s'en sont allés, ne voulant pas rester plus longtemps dans ce scandaleux cortège auquel toutes nos autres sociétés musicales — sauf une seule — avaient d'ailleurs refusé de se mêler.

Nous ne savons pas encore ce qu'aura rapporté cette journée au Comité du sou des écoles laïques; nous prévoyons bien que les ouvriers sans travail n'en retireront pas grand'chose et qu'elle ne donnera pas une bouchée de pain à chacun d'eux; mais ce que nous pouvons dire sûrement, c'est que cette journée a été mauvaise pour la population de Roubaix, dont elle n'a fait qu'accroître les haines et les divisions, mauvaise pour la municipalité qui a montré jusqu'à quel point elle était l'humble servante de la tourbe démagogique, en participant à une œuvre jugée au moins inhabile et ridicule par tous les esprits sensés et condamnée par les catholiques comme par les patriotes.

Voici les notes recueillies par nos reporters :

L'organisation du cortège

1 heure.

Le programme de la cavalcade annonce que le départ aura lieu à une heure précise au Boulevard de Strasbourg. Moins heureuses que Louis XIV, les personnes qui se trouvent en cet endroit n'ont pas failli attendre : elle ont attendu et longtemps. A une heure, la plupart des groupes manquent et des poteaux numérotés indiquent seuls où les différents groupes doivent se réunir.

Trois quarts d'heure plus tard, les vides sont beaucoup moins nombreux et un spahis, monté sur un mulet, annonce que le signal du départ va être donné.

2 heures.

L'heure du départ a sonné, mais un embarras se produit. Le conducteur d'une des voitures de tête, complètement ivre, lance son attelage en décrivant des zigzags qui font crier la foule. La police intervient. M. Frien ordonne au conducteur de descendre, mais celui-ci s'y refuse en déclarant que *c'est la cavalcade* : on l'enlève de vive force et le fouet est remis entre les mains d'un autre automédon.

Le cortège se remet en marche dans l'ordre suivant :

Des quêteurs précèdent le premier groupe, tenant à la main les petits troncs rouges et blancs que l'on remarque sur le comptoir d'estaminets et sur lesquels on lit la mention : *Sou des écoles laïques*. Quelques cavaliers les suivent. Ils présentent aux personnes qui se trouvent aux étages un filet aux mailles resserrées et fixé au bout du long bâton. Ce filet est destiné à recevoir les offrandes.

1er groupe. — Le premier groupe se compose de tambours, de clairons et de quelques pompiers en tête desquels se dresse crânement le tambour-maître, M. Jean-Baptiste Leclerc.

2e groupe. — La *Grande-Harmonie*. — Les musiciens sont au nombre d'une douzaine d'exécutants environ, y compris les chefs, les professeurs des écoles académiques et les employés de la mairie. Les absences sont nombreuses puisque la musique municipale compte plus de 100 membres actifs.

Peu à peu et pendant la marche du cortège, le nombre des membres de la Grande-Harmonie augmente, mais ils n'étaient pas vingt-cinq au moment où, honteux du rôle qu'on leur faisait jouer, ils se décidèrent à abandonner leur poste.

3e groupe. — Abd-El-Kader, sa smala et sa suite. — Les cavaliers qui forment l'escorte sont revêtus de burnous et montés sur des chevaux qui ne rappellent que de fort loin les purs sangs arabes. Quelques-uns même, à défaut de chevaux, ont enfourché des mulets.

4e groupe. — Scène du moyen-âge. A l'arrière d'un camion, sur lequel se trouvent plusieurs personnes dont deux sont revêtues de costumes de moines, s'élève un bûcher. Il ne manque probablement que des allumettes pour y mettre le feu : sur ce bûcher un poteau auquel est attaché un homme chargé de chaînes et au-dessus de la tête duquel on lit cette inscription : *Hérétique relaps*.

5e groupe. — Les quatre âges de la Révolution. Quatre dates figurent aux coins de la voiture : 1789 — 1830 — 1848 — 1870; on lit cette mention révoltante : journée de Sedan!!!

6e groupe. — Le céleste Empire et ses usages. Sur une charrette, environ douze hommes et gamins habillés à la « chinoise » entourent une table sur laquelle s'étale un porc. L'illusion est facile à saisir. On tourne en dérision l'œuvre civilisatrice du sou de la Sainte-Enfance. Au moment où défile ce char, j'entends un ouvrier qui s'exclame à propos du cochon et du groupe : « *Y sont bien mignons.* » Ceux qui l'entourent rient.

Sur les côtés de la charrette figurent diverses inscriptions telles que : *Charcuterie en Chine*. — *Aux Ket-ko-lik manquant de viande*. *Le grand Bouddha*, etc., etc.

7e groupe. — Après les Chinois, s'avance le groupe consacré de Nostradamus et de ses disciples habillés comme les astrologues d'Autan. Tous ont à la main une chanson qui porte ce titre : *Le grand coup ou la fin du monde* en mai 1881. Plusieurs des disciples portent au dos des écriteaux sur lesquels on lit des prédictions, au nombre de six, croyons-nous.

8e groupe. — L'*Union maritimière*. — L'union maritimière est représentée par un groupe d'enfants complètement habillés en marins. — Costumes très frais. A l'arrière, le commandant du bord, richement galonné. Tous sont rangés dans une barque placée sur une voiture. Le vent enfle les voiles toutes grandes déployées et fait flotter les drapeaux placés aux extrémités des deux mâts.

9e groupe. — *L'avenir... ce n'est qu'un rêve*. Celui qui a conçu le plan de cette bêtise en a certainement voulu faire un palais... Au milieu de la voiture, un trône sur lequel est assis un individu habillé en roi, en avant et en arrière du trône, quatre religieux, dont un jésuite; un capucin, à côté du roi, grimace, un fou, tenant à la main une marotte. La voiture est entourée d'hommes habillés en diables.

10e groupe. — *Le Jardin Zoologique*. Sept ours et tigres.

11e groupe. — Quelques chevau-légers.

12e groupe. — Petite voiture à laquelle sont attelées deux chèvres. Quatre enfants parés sont dans la voiture.

13e groupe. — Salle d'escrime, société Saint-Michel. On compte 13 membres.

14e groupe. — Un peloton de pompiers.

15e groupe. — *Les Grotesques*. — Ici encore on a cherché à ridiculiser la religion : un groupe d'hommes, dont trois sont vêtus en religieux, ceints d'une corde à nœuds. Ils tiennent en main un énorme chapelet fait de noix et de noisettes; et de temps en temps font le signe de la croix, se frappent la poitrine et semblent marmotter des prières. Ils sont accompagnés d'un gendarme et de trois jeunes filles. Une heure après le départ, ce joli groupe entonnait en chœur la *Marseillaise* à plein gosier.

16e groupe. — Pêcheurs à la ligne. — 17e groupe. — Liberté de la presse : une quinzaine d'[illegible] assumés avant sur le dos le titre de journaux locaux [illegible] sur un char [illegible] de ces mêmes journaux. Un cavalier [illegible] sur son cheval un [illegible] du journal libéraliste : [illegible]

[illegible]

[illegible] femmes [illegible] mulets de [illegible]

19e groupe. — Tirage et lavage de la laine.

20e groupe. — [illegible] mitrons. Cette société figure [illegible] deux chars. Sur le premier, on voit une douzaine de garçons-boulangers qui se livrent à la goutte; sur le 2e deux pétrisseurs et un four dans lequel on cuit des gâteaux que l'on jette aux gamins.

21e groupe. — *La fraternelle mutuelle*. Carrossiers et forgerons, 2 chars.

22e groupe. — Quatre petites quêteuses en voiture. — 23e groupe. — La *Concordia*, 35 musiciens. — 24e groupe. — La corbeille aumônière. Sur un char de très grande dimension on a placé la statue de la République. Sa tête, empruntée à une des statues du square, est ornée du bonnet phrygien. Aux quatre coins du socle, 4 jeunes filles habillées de rose, bleu ciel, bleu et rouge.

25e groupe. — Dans une voiture découverte, MM. Max et Dhalluin, ancien représentant de la société des coupons commerciaux, rue du Collège. Ces messieurs fermaient la marche.

On nous dit que l'on aurait arrêté un spectateur qui aurait protesté avec indignation contre les infamies d'hier; un autre serait sur le coup d'un procès-verbal pour avoir essayé d'enlever d'un char une mitre d'évêque.

C'étaient, dit-on, des balayeurs au service de la ville qui remplissaient certains rôles dans la cavalcade d'hier.

L'*Echo du Nord*, rendant compte de soir, de la mascarade d'hier dit : « c'était à la fois une fête anecdotique, industrielle et *politique*. »

Notre confrère constate que ce dernier caractère donné à la fête avait éloigné la plus grande partie des habitants riches.

A partir de ce soir lundi, Le R. P. Cachard, prêchera chaque soir à huit heures, à Saint-Martin.

Le dimanche le service sera donné à six heures et demie.

Voici le vote des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Madier de Montjau, relative aux poursuites, dirigées contre plusieurs journaux de Paris).

Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Cirier, de Clercq, Devaux, Debuchy, Deusy, Girard, Giroud, Guillemin, Hamille, Hermany, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Plichon, Ribot, des Rotours, Scrépel, Telliez-Béthune, Trystram.

Se sont abstenus : MM. d'Havrincourt, Levert, Levois, Mention, de Partz, de La Grange.

La Chambre n'a pas adopté.

On lit dans la *Vraie France* la note suivante :

« Paris, 26 mars. — Un journal du soir dit que la lettre du comte de Chambord à M. de Mun a provoqué hier soir une réunion de plusieurs ecclésiastiques rue de Poitiers. L'assemblée a résolu d'envoyer une adresse de félicitation au comte de Chambord. Cette adresse sera signée aussi par nos seigneurs Denuel, évêque de Beauvais, Meignan, évêque de Châlons, et Thibaudier, évêque de Soissons. »

Nous tenons de source certaine dit le *Propagateur* que Mgr Dennel, récemment rentré de Rome, est, depuis le 25, en tournée de confirmation dans le canton de Marseille-le Petit, et que, se renfermant complètement dans ses fonctions pastorales, il s'abstient de toute ingérence dans les choses de la politique.

Des malfaiteurs ont essayé de pénétrer l'avant-dernière nuit, dans le tissage de M. Delannoy Destombes, quai de Leers. Le concierge, éveillé par le bruit que fit une fenêtre en se fermant, descendit aussitôt dans le tissage, a son approche les voleurs s'enfuirent. Il courent encore.

Les malfaiteurs étaient pieds nus. On a retrouvé leur bottine dans le tissage.

Une enquête est commencée depuis, hier, pour découvrir l'auteur du vol commis, samedi dernier, dans le peignage de M. Allard Rousseau. Une somme de 140 francs a été enlevée de la poche d'un paletot appartenant à M. Minet, contremaître.

Une jeune fille, Mlle Analse Budenet, a trouvé, hier, dans la rue du Chemin de Fer, une boucle d'oreille en or, qu'elle s'est empressée de remettre à la personne qui l'avait perdue.

Samedi matin; les chevaux du messager de la rue Pellart se sont emportés rue de Lannoy. Ils se sont abattus contre la maison de M. Descarpentrie, cabaretier, dont ils ont enfoncé la porte.

Deux incendies ont éclaté hier à Tourcoing pendant les réjouissances du Carnaval.

Le premier, rue du Moulin, au domicile d'un marchand de charbon, M. Descarpentries, vers quatre heures et demie après-midi.

Le feu s'est déclaré à l'étage supérieur, qui sert de grenier. Les voisins, aidés des pompiers accourus au son du tocsin, ont opéré le sauvetage du mobilier qui a été complétement préservé.

Tout le haut de la maison a été détruit. A 6 heures, l'incendie était maîtrisé.

La maison appartient à M. Lefebvre, marchand de vins, rue Nationale. Il y a assurance.

Les dégâts portent sur le batiment et le mobilier endommagé. Un des voisins M. Deruycker, marchand de tamis a eu aussi des dommages à subir. Un certain nombre de toiles métalliques, tamis et son mobilier qu'on a enlevé de crainte de l'extension du feu, ont été détériorés.

Le second incendie a eu lieu, la nuit vers une heure et demie, rue du Tilleul.

Le magasin d'un marchand de déchets, M. Paul Delplanque, a été la proie des flammes. Les pompiers arrivés promptement, ont été en quelques instants maître du feu.

Les pertes peu considérables portent sur des toiles d'emballage, détruites par l'incendie.

On nous signale en outre de Bousbecque, un troisième incendie, le premier en date, qui a éclaté samedi à midi à la ferme de M. Dalman, à la Basse-ville.

La ferme et ce qu'elle contenait : instrument aratoires, mobilier, etc. a été réduite en cendres.

Les bestiaux ont cependant été sauvés.

Aucun accident de personne n'est à déplorer.

Un funeste accident a eu lieu, cette nuit, à l'Epinette, sur lavoie de chemin de fer.

Un individu qu'on croit être un des domestiques de M. Decottignies fermier, a été renversé par un train, — probablement le train de marchandises qui passe après minuit — et écrasé.

On a retrouvé son cadavre ce matin, la partie gauche de la tête complétement séparée du tronc.

Nous donnerons demain d'autres détails.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE. — Le dimanche 10 avril, à trois heures, dans la salle des concerts du Cercle du Nord, M. Guillot, secrétaire de la société et professeur au Lycée, traitera de la question coloniale à l'ordre du jour, *les Zoulous, Boërs, Bassoutos*, et la politique anglaise dans l'Afrique australe, avec projection lumineuse. M. Louis Leger, l'éminent slaviste si apprécié dans la séance du 30 janvier dernier, fera le tableau de *la grande foire de Nijni-Noegorod*, d'après ses souvenirs et impressions de voyage.

D'autres conférences prochaines sont annoncées, de M. le docteur Armand, sur la colonisation française; de M. Snérus, sur l'Asie centrale; peut-être de M. Simonin.

La société doit en outre tenir son assemblée générale le 12 avril et y entendre des communications savantes de divers membres.

Les personnes désireuses de suivre comme membres de la Société cette intéressante série, sont priées de se faire inscrire, en réclamant des cartes d'invitation, chez M. Suerus, secrétaire-général, 93, rue Nationale.

[redacted]

SITUATION AGRICOLE. — Pendant les deux premières semaines de mars, le temps s'est assez bien maintenu, trop bien même. La douceur de la température, vu l'époque peu avancée, pouvait faire craindre une exagération dans la végétation.

Il y avait cependant à cela un notable avantage : on pouvait, par le temps sec, préparer les terres pour les semailles, déjà un peu attardées.

Déjà les blés d'hiver, que l'humidité contrariait visiblement, se ranimaient à vue d'œil. Ils reprenaient force et belle couleur et on n'y voyait d'exception que pour certains champs un peu trop ravagés par les mulots.

Aujourd'hui, tout cela est encore une fois changé. Le froid et, surtout, l'humidité, sont revenus; il tombe chaque jour de la pluie mêlée de neige et l'on ne peut prévoir encore quand il prendra fin.

Les colzas, jusqu'ici ne donnent pas lieu à des plaintes, mais on ne pourra se rendre bien compte de cette récolte que vers la fin d'avril : il y a encore de la marge.

Quant aux semailles de printemps, elles seront forcément entravées, si le temps actuel continue. Sans le retour des giboulées d'hiver, on les aurait eu terminées pour la fin du mois, principalement pour les lins. Il va aussi falloir penser aux betteraves qui ont tout à gagner, comme on sait, à un ensemencement hâtif. Mais la pluie, mais la neige!...

Les occupations des champs ont, pendant ces dernières semaines, retenu la plus grande partie des cultivateurs et nos marchés aux grains s'en sont quelque peu ressenti.

Aussi les journaux spéciaux signalent une assez grande fermeté sur les blés et les avoines.

Il y a peu d'arrivages de blés étrangers. On signale cependant de Bordeaux, l'arrivée récente de 1,750 balles de farines venant d'Amérique. Mais qu'est-ce que cette goutte d'eau pour l'océan de nos marchés!

Les élections de Tourcoing

Voilà bientôt deux mois que les élections municipales de Tourcoing, ont été cassées par le Conseil de Préfecture sous les puérils prétextes que l'on sait.

Encore quelques semaines, et la seconde session ordinaire des Conseils municipaux s'ouvrira, débordant à Tourcoing surtout, d'affaires urgentes.

En notre ville n'a pas d'assemblée communale!

On a invalidé celle que le suffrage universel s'était constituée et nous ne voyons prendre aucune disposition pour en établir une autre!

La session de février a déjà été sacrifiée, afin de laisser libre cours aux intrigues du parti battu, va-t-on livrer encore les affaires de la session de mai, au bon plaisir d'une fraction politique, qui possède si peu d'hommes pour la représenter qu'après deux mois d'investigations effrénées, elle se trouve Gros Jean comme devant, avec sa piètre liste de la première heure.

O Diogène? apporte lui donc ta lanterne!

Nous voudrions bien pouvoir rire d'une situation aussi baroque, mais les déplorables résultats qu'elle engendre sont trop nuisibles hélas! aux intérêts de notre ville.

On a beau être au pouvoir, et se jouer des populations en annulant leurs décisions, parce qu'elles ne répondent pas à certains désirs, mais le droit n'en reste pas moins violé, les principes, outragés. Et puis encore quand on a démoli un édifice nécessaire, il faut le reconstruire, il ne faut pas laissé souffrir des intérêts, des besoins pour les seuls caprices d'un esprit de parti dominé par son impuissance.

Nous en sommes cependant là!

Le parti écrasé devrait au moins avoir la pudeur, de se représenter devant le suffrage universel, avec les hommes tant bien que mal recrutés de sa première liste! mais non! craignant une défaite encore plus retentissante que celle des 9 et 16 janvier, il cherche d'autres citoyens capables de risquer avec quelque succès, les entreprises d'une nouvelle mésaventure.

Et même, on n'a pu s'entendre. Une liste doublée, triplée, a été envoyée au Préfet du Nord, afin qu'il choisit. Ce haut fonctionnaire, pour éviter un échec appréhendé, a pris toutes sortes de mesures. On fait actuellement une enquête ordonnée par lui, afin d'établir la notoriété des nombreux candidats qu'on a soumis à son contrôle.

Si les résultats de cette enquête sont négatifs, on attendra encore! S'il sont insuffisants, on attendra toujours... Car, il faut vaincre ou mourir! Ou le triomphe de l'opportunisme, du radicalisme même, ou rien! sinon des rigueurs sans exemple.

Mais la conscience publique déjà indignée des procédés antérieurs, commence à se lasser des expédients aussi iniques qu'absurdes du nouvel état de choses.

Une ville de 50000 habitants a besoin quotidiennement de ses magistrats communaux. Qu'importe les intrigues de parti, il faut absolument en finir. Prolonger cette crise serait un acte inouï, inqualifiable, préjudiciable surtout, aussi bien à l'ordre administratif qu'aux nécessités publiques.

Si les candidats battus par le suffrage universel et favorisés par le conseil de Préfecture, ne peuvent se mettre en rang, il est parfaitement inutile que les citoyens en pâtissent. Il est inadmissible que les électeurs soient victimes des faiblesses et des désunions d'un parti, qui se débat entre son incapacité évidente et son impuissance plus évidente encore.

Cour d'Assises de la Flandre-Orientale

Présidence de M. DE GOTTAL, conseiller à la cour de Gand.

LE CRIME

de la rue du Blanc-Ballot

A LILLE

AFFAIRE DOBBELAERE

DOUBLE ASSASSINAT

Audience du 28 Mars

Cette fois, dans la rue, dans la salle, aussi bien dans l'enceinte réservée et au banc des avocats, que dans l'espèce de box réservé au public, ce n'est plus une foule, c'est une cohue sans nom, sans exemple, une mer de têtes, de laquelle émerge de loin en loin le bonnet à poils d'un gendarme impuissant à contenir le flot. Un juré, M. de Vuyst, étant malade, est remplacé par M. de Wachter, juré supplémentaire.

L'audience est ouverte à 10 heures.

La parole est au ministère public.

M. DE GAMOND rappelle sommairement les audiences précédentes. Il rend hommage à M. le président qui a mis en relief, dit-il, les circonstances les plus minuscules de ce procès célèbre. On s'est fort préoccupé du procès Dobbelaere : vous n'écouterez pas la voix du dehors, mais vous condamnerez le véritable assassin des dames Wattine, que voilà. (Dobbelaere fait un signe de dénégation.)

Le Ministère public rappelle le passé de l'accusé. Cet enfant, dirais-je, a un passé déplorable. Il a épuisé la gamme du crime. Je ne parle pas de son jeune âge; le brigadier de gendarmerie de son village vous a dit qu'il jouissait d'une détestable réputation. Entré à l'armée, les mauvais instincts reprennent bientôt le dessus. Sans doute un homme d'honneur peut commettre une faute, mais il la rachète. Dobbelaere n'en fait rien. On fera passer sous vos yeux l'état de ses punitions : vous y verrez ce qu'était ce sous-officier chassé de l'armée pour inconduite persistante. Rentré dans la vie civile, il se fait escroc et faussaire et a été condamné à 2 ans de prison. J'ai parcouru ce dossier : j'y ai trouvé les preuves de la perversion de son esprit et de sa honteuse hypocrisie.

Il fuit en France, il réside à Paris, sans occupation, sans ressources, et vient à Lille sous le nom de Dupont. C'est là que se noue le drame dont vous avez à connaître.

En face de sa maison habitaient les dames Wattine, que son œil avide espionnait à toute heure du jour. On les disait riches, on remarquait leur toilette, elles n'avaient pas de liaisons. Autour d'elles, il est vrai, quelques inimitiés pouvaient troubler leur quiétude, mais en dehors de ces sentiments, veillait l'appât du gain. Un homme s'enquérait de tous côtés de leur fortune, de leur genre de vie. Cet homme, c'est l'accusé.

Les témoins sont venus vous raconter ses allures, qui avaient attiré leur attention. La veuve Bourez lui a dit un jour : Vous devez avoir une amie ici! Thelliez a voulu lui donner congé de son logement à cause de ses allures suspectes. Dobbelaere leur donne un démenti. Que valent ces démentis? S'il fallait écrire sa vie en quatre mots, la voici : Menteur, voleur, faussaire et assassin!

Vous avez vu son attitude à l'audience, donnant un démenti à tous les témoins, aux magistrats les plus honorables, à sa propre signature apposée au bas des procès-verbaux.

Le ministère public rappelle l'incident de la carte correspondance et la visite faite par Mme Blondeau à M. Synard, le percepteur des contributions, où elle s'est crue l'objet d'une lugubre plaisanterie. Parole involontaire, sur laquelle la suite des événements a jetée une teinte bien lugubre!

Mme Blondeau est inquiète, elle se rend chez d'autres fournisseurs, on remarque son attitude; elle rentre, elle est assassinée.

Elle était sortie vers neuf heures. A ce moment, l'auteur de la carte postale devait être aux aguets pour pénétrer dans la maison Wattine, il s'est introduit dans la maison armé d'un marteau, a assommé Mme Wattine, a fouillé la maison, volé la fortune de ces dames, fortune facile à trouver. A ce moment Mme Blondeau rentre, portant le morceau de viande qu'elle vient d'acheter. Elle entre dans la salle à manger, voit sa mère morte et s'enfuit. A ce moment l'assassin l'a achevé à son tour. Ou bien, surpris en sortant de la cave, elle a subi les atteintes du crime. Le cadavre ne pouvait rester dans le corridor : le sang pouvait couler dans la rue : l'assassin le traîne dans le derrière de la maison.

Eh bien, quel est l'homme qui a écrit la carte postale, qui a été trouvé en possession de valeurs, qui a été déclaré possesseur du marteau, qui a volé et menti? C'est Dobbelaere.

Le ministère public rappelle les dépositions des experts en écritures qui ont formellement déclaré Dobbelaere auteur de la carte correspondance, et ont conclu ainsi : Il ne manque qu'une chose, c'est que nous lui ayons vu écrire la carte.

Quand il eut commis ce double assassinat, il s'agissait pour lui de ne pas laisser de traces de sa présence dans la maison et même à Lille à l'heure du crime. Il avait tout prévu, même son arrestation. Ce jour même, nous le rencontrons à Roubaix où il se prodigue. Il accoste Wantier, qu'il n'avait vu qu'une fois, dans un café, à l'hôtel, puis revient à Lille.

Le lendemain, mêmes tentatives. Il se défait d'une partie des valeurs. Nous verrons que depuis le 15 août il n'a fait que mentir.

Il vivait à Lille sous le nom de Dupont et fuyait ceux qui le connaissaient sous son véritable nom et tâchait de leur faire perdre ses traces.

Après avoir pu égarer longtemps la justice, il a enfin comparu devant le juge d'instruction. Il ignorait encore qu'il était accusé de l'assassinat. Dès le premier jour il se rappelle minute par minute la démarche la plus insignifiante de cette journée. Eh bien! autant de mots autant de mensonges!

Comment, à plusieurs mois de distance, interrogé à brûle pourpoint, il se rappelle les moindres boujours de cette journée, et en revanche il a oublié des événements qui ne sortent pas de la tête d'un homme!

Impossible qu'il ait pu fournir un récit aussi détaillé, si son histoire n'était prête dès le 15 août!

Il n'est pas parti pour Roubaix à 8 h. 1/2; il ne s'est pas fait raser par Pêche; il a été vu à Lille à midi passé, par toute la famille De Bruycker, et cette famille se rappelle catégoriquement le jour et l'heure. Eh bien, c'est à cette heure qu'il venait de commettre le crime et de parvenir à sortir de la maison Wattine sans être aperçu. Il n'a pas été vu à Roubaix à 11 h., mais à midi et demi.

La femme De Bruycker peut se tromper d'un quart d'heure, elle ne peut s'être imaginée qu'il était midi à 8 h. du matin. De plus son témoignagne est corroboré par celui de sa fille et de son fils. Dobbelaere les a accosté, a annoncée son voyage à Roubaix.

Sa présence est bien constatée à Lille; les témoins de Roubaix à leur tour démentent qu'il ait été dans cette ville avant midi et demi.

Pourquoi être allé à Roubaix un jour de grande fête? Quelques jours auparavant Wantier lui avait fait entrevoir une place au tramway dont l'administration est à Lille. Or, Dobbelaere savait-il que Wantier était à Roubaix à cette heure-là? Devait-il demander la place à Wantier?

Le 16 août, quand il a voulu demander la place, il l'a demandée non à Roubaix, mais à Lille. Pourquoi donc être allé à Roubaix le 15 août? Pour se créer un alibi! Il avait tout prévu et pris toutes ses précautions.

Il prétend être allé de pied à Roubaix. Wantier lui donne un nouveau démenti : ses bottes n'étaient pas poussiéreuses. Vous dites : j'ai essuyé mes bottes. L'objection vous a été faite souvent par M. le juge d'instruction, vous n'avez jamais, avant l'audience, pu donner cette explication si simple.

DOBBELAERE est parti de Lille après le crime et a immédiatement accosté Wantier, pour préparer son alibi. Il ajoute avoir vu Pielte sur la Grand'Place de Roubaix, nouveau mensonge, Pielte n'a traversé la place qu'à midi et demi! il a vu démonter le reposoir; donc il était midi passé.

Restent le sieur Hénocque et les garçons de café, témoins dont les dispositions sont trop vagues pour peser dans la balance. L'un des garçons l'a vu, oui, mais à 2 h. et a reçu 75 c. de pourboire, chose qui ne lui est arrivé qu'une seule fois dans sa vie et qui lui a aidé à garder le souvenir précis.

Voilà pour l'alibi!

Il y a d'autres témoins. La veuve Bourez est allée chez Dobbelaere vers onze heures et y a trouvé la femme, qui répondit : Mon mari vient de sortir. Aussitôt elle se rend chez sa mère, qui venait aussi de sortir. Rien de plus précis et de plus concluant.

A midi les de Bruycker vont, à la demande de Dobbelaere, chercher la femme de l'accusé qu'ils trouvent les cheveux défaits, pas habillée, les de Bruycker n'avaient nullement l'intention de l'inviter, c'est Dobbelaere qui le leur a suggéré. Est-il possible que Dobbelaere dise vrai? Mais alors si les témoins se sont trompés de 4 heures; ils ont dû passer 4 heures dans l'appartement de l'accusé et continuer ce long séjour.

Que reste-t-il de l'alibi.

Revenons de Roubaix. Il est 2 h. 1/2 ou 3 h. Dobbelaere est revenu par le tram. Devant le juge d'instruction il renouvelle son histoire : il est allé à Roubaix. La femme Debruycker s'étonne de le voir jouer cette comédie de l'essoufflement : impossible, dit-elle, que vous soyez allé de pied à Roubaix, je vous ai vu à midi! Pas de réponse. On s'attable et la femme de Brucyker remarque au visage de l'accusé 2 égratignures qu'elle n'avait pas remarquées le matin. Elle en fait l'observation à l'accusé, toute la famille entend cette observation : Dobbelaere donne un nouveau démenti à ces témoins qui n'ont jamais varié C'est, dit-il, une tache de naissance. C'est faux, car aussitôt sa femme demande de l'eau pour faire disparaître ces traces accusatrices.

On passe la soirée ensemble, on va de cabaret en cabaret, on fait une allusion à un crime demeuré mystérieux. Dobbelaere raille la police française; il se croyait certain de n'être pas découvert!

Le ministère public se déclare impuissant à démontrer comment Dobbelaere a pu pénétrer dans la maison du crime sans être aperçu; par aucun des voisins ou des passants : il prouvera toutefois qu'il est le criminel.

Il possède les valeurs, il a un sang froid et une énergie admirables. Que s'est-il passé la nuit? Nous n'en savons rien.

Nous voici le 16 au matin. Il s'inquiète si l'attention de personne n'est attirée sur cette maison du crime. La veuve Bourez passe : il l'appelle et elle s'aperçoit qu'on chuchote. Pourquoi? Parce qu'il cherchait une position? Ce n'était pas un emploi. La veuve Bourez s'étonne, s'étonne des allées et des venues de l'accusé et demande s'il n'a pas une maîtresse de ce côté. La femme Dobbelaere répond négativement. A ce moment, une voiture s'arrête devant la maison du crime. Dobelaere crie que ces dames sont aux bains de mer. Il dénie ce propos : il voit assez à quel point il est compromettant.

Il affirme être de nouveau parti pour Roubaix à 7 h. du matin, après avoir déposé sa requête à l'administration du tramway et avoir trouvé un paquet rue des Stations, ce qui était un énorme détour. A Roubaix, il s'est empressé d'éventrer ce paquet, de trier les valeurs, en a échangé quelques unes, est allé à Tourcoing, a essayé de négocier encore des valeurs chez M. Couture, a payé son loyer, a reçu la nouvelle de la maladie de son enfant et conçu le projet de se rendre à Mariakerke et de se constituer pour purger sa condamnation Mais les invraisemblances abondent : c'est du roman, c'est du Ponson du Terrail tout pur!

Trouver un paquet de valeurs et le garder, ce serait le fait d'un malhonnête homme, mais encore ce serait un mouvement naturel de s'enquérir du propriétaire, non dans un but d'honnêteté, mais dans un but de lucre, afin d'en gagner une récompense et peut-être une position! Au lieu de cela, Dobbelaere continue flegmatiquement son chemin et, à 9 heures, ayant à peine eu le temps de voir ce que contenait le paquet, le voici chez M. Hattu!

Mais son premier mouvement, ne devait-il pas être de rentrer chez lui pour vérifier la trouvaille et tenir un conciliabule avec sa femme? Sa femme l'aurait dénoncé, dit-il! Une femme ne dénonce pas son mari! La femme Dobbelaere, si elle était honnête, pouvait l'exhorter à rendre les valeurs à leur légitime propriétaire. — Fables! La vérité est qu'il avait les valeurs sur lui depuis la veille, qu'il avait réfléchi toute la nuit à ce qu'il avait à faire.

Il affirme être parti à 7 heures. C'est faux. A cette heure la veuve Bourez montait chez lui, et le sieur Pêche affirme l'avoir vu. Le sieur Pêche a varié 3 fois; qu'en conclure? Qu'il ne sait rien de l'heure. Aussi il se lève tard; il me l'a lui-même avoué : sans doute que le client n'abonde pas chez lui à cette heure là!

Mais la veuve De Bruycker précise les heures et affirme avoir quitté la maison de Dobbelaere à 9 heures, ce qui concorde avec la déclaration de M. Hattu qui dit avoir reçu la visite de l'accusé à 9 h. 35. Hattu